

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2018
à 20 heures.

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : MM. KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles.

Absent : M. DELAUNAY Stéphane.

Secrétaire de séance : MM. DUVAL Frédéric, FIEGE Françoise

Date de convocation : 13 mars 2018

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 FEVRIER 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018:

• **Vote des subventions pour un total de 1 450 € réparti comme suit :**

- Rayon de Soleil 150 €
- Association des anciens combattants : 200 €
- Association des parents d'élèves : 150 €
- Association sauvegarde église de Cui : 150 €
- Association club au fil des jours : 150 €
- Comité sports et loisirs : 150 €
- Ecole primaire Occagnes (Asnelles) : 500 €

• **Réhabilitation salle des fêtes, construction mairie et cantine scolaire : prêt relais (003/2018)**

Le Maire, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 100 000.00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide de contracter un prêt relais aux conditions suivantes :

Montant du contrat de prêt :	100 000 €
Durée du contrat de prêt :	2 ans
Versement des fonds :	30 mars 2018
Taux d'intérêt annuel :	0.51 %
Echéances d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Remboursement du capital :	in fine

Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis de 35 jours calendaires.
Commission d'engagement :	200 €

Le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Choix devis pour contrôle des bouches et poteaux incendie (004/2018)

Le Maire informe l'assemblée que le SDIS procédait à sa propre initiative depuis 2005 aux contrôles techniques périodiques (évaluation des capacités du point d'eau) et aux reconnaissances opérationnelles (vérification de la disponibilité du point d'eau) des bouches et poteaux incendie.

Désormais, son action se limitera à procéder aux reconnaissances opérationnelles, la responsabilité des contrôles techniques relevant de la responsabilité des communes.

En conséquence, le Maire soumet les deux devis suivants :

- Société 2PA : 492 € TTC
- SDIS : 500 € TTC

La différence de prix étant très faible, le conseil municipal, unanime, décide de retenir le devis du SDIS, au service de la commune depuis des années.

Cette dépense sera portée au budget primitif 2018.

3. TE 61 - EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE LA TRAVERSEE D'OCCAGNES :

- **Délibération approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à TE61 et donnant autorisation de signature de la convention au maire (010/2018)**

Le Maire propose au Conseil municipal de déléguer au Territoire d'énergie Orne, dans le cadre d'une convention, la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication relevant de la compétence de la Commune. 2 premières tranches prévues sur la RD 958.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication au Territoire d'énergie Orne ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61.

4. DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

- Choix du nombre d'adjoints, rang de l'adjoint, élection d'un nouvel adjoint (006/2018)

Le maire rappelle à l'assemblée la démission de Mr Eric BOUCHARD, 2^{ème} adjoint, de toutes ses fonctions électorales.

Sous sa présidence, le conseil municipal :

- fixe à trois le nombre d'adjoints, à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.
- Décide l'élection d'un troisième adjoint, à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE
- Décide que la troisième adjointe devient deuxième adjointe, à l'unanimité.

Françoise FIEGE pense que par rapport au nombre d'habitants et au temps de présence du secrétariat, deux adjoints suffisent.

Gilles SUIVRE rappelle la volonté des élus de répartir le coût des indemnités de 2 adjoints sur 3 adjoints.

Joël BIJAULT ajoute que les champs de compétences sont différents et complémentaires.

Corinne DUVAL explique qu'Eric Bouchard avait les compétences techniques et qu'il convient d'élire une personne pouvant le remplacer à ce titre.

Le conseil municipal est donc invité à procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Monsieur Laurent LEGARLANTEZECK se porte candidat :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	10
Nombre de suffrages exprimés :	9 + 1 bulletin blanc
Majorité absolue :	6

LEGARLANTEZECK Laurent : 9 voix

Monsieur Laurent LEGARLANTEZECK a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

5. REVISION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS (007/2018)

Le maire donne lecture du barème des indemnités des adjoints en vigueur au 1^{er} février 2017, selon l'article I2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant plafond de rémunération pour une commune ayant une population comprise entre 500 et 999 habitants est calculé selon le taux maximal de 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le maire propose à l'assemblée de revoir le montant de rémunération des 3 adjoints et de procéder aux votes.

Vote de l'indemnité brute mensuelle du 1^{er} adjoint :

Le premier adjoint ne prend pas part aux délibérations ni aux votes.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote le taux de rémunération suivant :

- Indemnité correspondant à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à dater du 20 mars 2018.

Vote de l'indemnité brute mensuelle de la 2^{ème} adjointe :

La deuxième adjointe ne prend pas part aux délibérations ni aux votes.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote le taux de rémunération suivant :

- Indemnité correspondant à 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à dater du 20 mars 2018.

Vote de l'indemnité brute mensuelle du 3^{ème} adjoint :

Le troisième adjoint ne prend pas part aux délibérations ni aux votes.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote le taux de rémunération suivant :

- Indemnité correspondant à 5.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à dater du 20 mars 2018.

6. ELECTION DES MEMBRES POUR REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES (011/2018)

COMMISSION CADRE DE VIE / CHEMINS RURAUX / EMBELLISSEMENT / RIVIERES

Est élu, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD :

- Monsieur Laurent LEGARLANTEZECK
- Les autres membres sont inchangés

COMMISSION FINANCES / BUDGET

Est élu, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD :

- Monsieur Laurent LEGARLANTEZECK
- Les autres membres sont inchangés

COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Est élu, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD :

- Monsieur Laurent LEGARLANTEZECK
- Les autres membres sont inchangés

7. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL – OCCAGNES (009/2018)

Est élu, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD :

- Monsieur Joël BIJAULT

8. ELECTION D'UN DELEGUE AU SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) DU MEILLON (008/2018)

Est élue, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD :

- Madame Corinne DUVAL, déléguée titulaire

Les autres délégués sont inchangés.

9. ELECTION D'UN DELEGUE TE61 (Territoire Energie Orne) (010/2018)

Est élue, à l'unanimité, en lieu et place de Monsieur Eric BOUCHARD, précédemment délégué titulaire :

Déléguée titulaire :

- Madame Françoise FIEGE

Est élu, à l'unanimité, en lieu et place de Madame Françoise FIEGE, précédemment déléguée suppléante :

Délégué suppléant :

- Monsieur Michel ROGER

10. QUESTIONS DIVERSES

- Réunions de conseil municipal prévues le 26 mars à 18 h 30 et le 9 avril à 20 h
- Problèmes d'arbres non élagués tombant sur les fils téléphoniques allée du château et longeant la RD 776 (voir avec le Département)
- Manque de visibilité au STOP au niveau du 7 Le haut de la rue à cause du stationnement des véhicules sur le trottoir : prévenir les intéressés
- Bar restaurant : les travaux ont repris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire